

Compte-rendu de la réunion de rentrée du mardi 6/9

I – Le fonctionnement de l'école

- Présentation de l'équipe :

PS : Mme Ravenel Aurélie

MS-GS : Mme Lévy Camille

GS-CP : Mme Boutry Stéphanie

CP-CE1 : Mme Rouxel Sylvie/Mme Rungette Manon (vendredi et 1 mercredi sur 4)

CE2-CM1 : Mme Roussin Mélanie/Mme Rungette Manon (jeudi et 3 mercredis sur 4)

CM1-CM2 : Mme Claude Volclaire (Lundi, mardi et 1 mercredi sur 2)/Mme Perrette Laurie (jeudi, vendredi et 1 mercredi sur 2).

Pour prendre rendez-vous avec Mme Rouxel, merci de favoriser la journée du vendredi. Vous trouverez à l'entrée de l'école sur le panneau d'affichage un trombinoscope des personnes qui composent l'école ou que vous pouvez être amenés à rencontrer dans les jours à venir.

- Horaires :

Accueil :

- 8h50 : dans les classes le matin.
- 13h10 : pour la sieste des PS-MS.
- 13h35 : dans la cour l'après-midi.

Les horaires de la semaine scolaire sont les suivants.

Lundi	9h00 – 12h00	13h45-16h30
Mardi	9h00 – 12h00	13h45-16h30
Mercredi	9h00 – 12h00	
Jeudi	9h00 – 12h00	13h45-15h00
Vendredi	9h00 – 12h00	13h45-16h00

Les récréations :

CP/CE1, CE2/CM1 et CM1/CM2 sont : 10h15 – 10h30 et 15h00 – 15h15

PS, MS/GS et GS/CP : 10h30-11h00 (CP : 10h45) et 15h15 – 15h35

Merci d'appeler durant ces horaires en cas de besoin.

Absentéisme (circulaire n° 2014-159 du 24-12-2014):

Toute absence doit être justifiée (de préférence par un appel téléphonique le matin et par un mot sur le cahier de correspondance).

Dès la première absence non justifiée un entretien sera demandé avec les parents.

A partir de 3 demi-journées dans un mois une équipe éducative sera réunie.

A partir de 4 demi-journées dans un mois un signalement sera fait auprès du Directeur Académique.

Sécurité :

2 à 3 exercices incendies sont réalisés dans l'année (un où les élèves sont prévenus et deux inopinés).

Document Unique d'Évaluations des Risques : DUER, c'est un document qui reprend toutes les règles et les normes de sécurité. Il est revu chaque année, en cas de souci, le maire délégué aux affaires scolaires est informé ainsi que le Directeur Académique et ses services.

Plan Particulier de Mise en Sûreté : PPMS, c'est un plan qui est déclenché en cas de risques majeurs (climatiques, industriels et depuis cette rentrée « attentat-intrusion »). Il se compose de deux zones de confinement, d'une cellule de crise, de signaux (corne de brume, téléphones portables). Chaque personnel de l'école sur le temps scolaire a des rôles bien définis. Trois exercices seront pratiqués cette année dont un « attentat – intrusion » qui diffère par sa spécificité (sortir en silence, s'enfermer ou se cacher) et dont les modalités nous seront données ultérieurement. Celui-ci sera élaboré en collaboration avec les équipes de circonscription, un correspondant de gendarmerie et les élus. Le but étant de se préparer à la gestion d'une situation de crise. Un premier exercice est souhaité avant les vacances de la Toussaint.

Vous pourrez trouver un guide des parents sur le site <http://www.education.gouv.fr>. Il est également rappelé que le stationnement devant l'école est interdit, que la vigilance est renforcée aux entrées des écoles (ce qui explique nos limitations d'ouverture et de fermeture des portes : quelques minutes avant les entrées ou sorties de classe). Chaque parent qui vient chercher son enfant doit s'assurer qu'un adulte est présent pour refermer la porte derrière lui et bien entendu, la vigilance de tous est recommandée.

Les sorties scolaires sont autorisées et toute manifestation avec le public est soumise à l'autorisation de la Préfecture.

Règlement dans la cour : Les jouets personnels sont fortement déconseillés (pas de responsabilité en cas de perte, détérioration). Pas de jeux de billes jusqu'au CP (que ce soit sur le temps scolaire ou périscolaire). Les vélos sont destinés aux enfants de la PS au CP.

Médicaments :

Nous ne pouvons pas donner les médicaments, sauf dans le cas de pathologie avec un traitement régulier. Dans ce cas un P.A.I. (Projet d'accueil Individualisé) est rédigé. Si c'est pour un temps réduit, par exemple après une hospitalisation un PAIS (simplifié) sera fait.

Pédagogie :

La circulaire de rentrée met en avant la mise en place des nouveaux cycles :

Le cycle 1 de la PS à la GS, le cycle 2 du CP au CE2 et le cycle 3 du CM1 à la 6ème.

Le nouveau socle commun qui reprend les compétences à acquérir en fin de cycles 2 et 3 est mis en œuvre dès cette rentrée 2016 ainsi que les nouveaux programmes des cycles 2 et 3.

Le grand changement est l'intégration du CE2 dans le cycle des apprentissages fondamentaux, le maintien des évaluations en CE2 (qui seront faites au cours de la période 1 et qui restent un outil pour orienter les choix pédagogiques).

L'évaluation des élèves :

Au cycle 1: cahier de réussites avec un test de fin de cycle (en GS).

Aux cycles 2 et 3 : mise en place d'un nouvel outil au niveau national, l'évaluation apparaîtra en terme de progressivité, ce livret vous sera remis trois fois par an.

L'enseignement des langues : une priorité dès le cycle2.

Le projet d'école *: il est élaboré par les enseignantes et définit les grands axes de travail en fonction des priorités nationales sur 4 années, en tenant compte des difficultés des élèves, de leurs besoins et en s'appuyant sur les évaluations. Le nouveau projet d'école sera présenté au premier conseil d'école. Nos principaux axes s'orientent vers l'acquisition et le réinvestissement du vocabulaire, la citoyenneté (notamment avec la reconduction du conseil d'élèves qui est composé de 2 délégués de chaque classe et qui se réunit une fois par mois). Le but étant de donner de l'autonomie, de responsabiliser les élèves, de coopérer, d'apprendre à résoudre des conflits pour mieux vivre ensemble.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (A.P.C.): Elles ont lieu le lundi et mardi de 16h35 à 17h15 (sur des périodes de 4 à 6 semaines). Les groupes d'enfants diffèrent à chaque période. Elles ont pour but d'aider des enfants en difficultés à un moment donné. Elles peuvent soit reprendre des apprentissages non acquis, soit travailler la méthodologie ou concerner des activités en lien avec le projet d'école. Les enfants devront être récupérés par leur parent ou prendre le bus si c'est le cas habituellement. Vous aurez une autorisation à signer chaque fois que votre enfant sera concerné.

Natation : Cette année la classe de CE2-CM1 se rendra à la piscine de Vassy les mercredis et vendredis de la période 4 (février à avril) de 10h30 à 11h30.

Le conseil d'école : il se réunit 3 fois par an : Mardi 18 octobre de 18h00 à 20h00

Mardi 7 mars 18h00 à 20h00

Mardi 6 juin de 18h00 à 20h00

Il réunit : les élus des 3 communes, dont le Maire délégué aux affaires scolaires, l'équipe enseignante, l'Inspectrice de l'Education Nationale, le RASED (réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté), des représentants du conseil d'élèves et les représentants des parents élus (1 à 2 par classe maximum).

Le rôle du conseil d'école est de voter le règlement intérieur (comme l'an passé la charte de la laïcité sera annexée au règlement, elle devra être signée), adopter le projet d'école*, donner son avis sur la restauration scolaire, l'hygiène, la sécurité, les équipements, les activités périscolaires...

Les comptes-rendus des conseils d'école seront affichés et mis en ligne sur le site de l'école, ou distribués sur support papier sur demande.

Les élections des représentants de parents d'élèves, pour être élu membre du conseil d'école, auront lieu le **vendredi 7 octobre 2016** (par correspondance ou au bureau de vote qui se tiendra à l'école). Un tutoriel accompagnera le matériel de vote qui sera mis dans le cahier de correspondance de votre enfant.

Scrutin vendredi 7 octobre 2016		
Etablissement de la liste électorale	Vingt jours avant l'élection	Vendredi 16 septembre 2016 minuit
Dépôt des candidatures	Dix jours francs avant la date du scrutin	Lundi 26 septembre 2016 minuit
Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté	Huit jours francs avant l'ouverture du scrutin	Mercredi 28 septembre 2016 minuit
Remise ou envoi du matériel de vote aux parents	Six jours avant la date du scrutin	Vendredi 30 septembre 2016 minuit

Tout parent ayant l'autorité parentale est électeur et éligible.

Pour notre école, il faut un minimum de 6 représentants et un maximum de 12. Au-delà une deuxième liste sera constituée (avec un ordre préférentiel).

Vous pouvez dès à présent et jusqu'au **lundi 26 septembre minuit** déposer votre candidature (auprès de la directrice).

Les représentants de parents élus effectuent le lien entre les parents et l'école.

Les questions des parents doivent être rendues à l'équipe enseignante 15 jours avant le conseil d'école pour être intégrées comme point à aborder. Comme l'an passé, pour faciliter la communication entre les parents et les parents élus nous mettrons en place un trombinoscope avec leur numéro de téléphone.

OCCE : C'est Mme Boutry qui assurait la gestion de la coopérative scolaire jusqu'à présent. C'est Mme Ravenel qui sera la nouvelle mandataire cette année.

Les recettes viennent des cotisations des familles et de la vente de produits divers (photos de classe, CD, DVD, restauration lors du spectacle de fin d'année, vente de fleurs l'an passé).

Les dépenses sont les sorties, la cotisation pour adhérer à l'OCCE, les abonnements bibliothèque, achats de livres...

Une somme de 50€ par classe sera attribuée aux délégués des différentes classes pour l'achat de matériel dans la cour.

II – Les activités périscolaires

Mme Gruchet (coordinatrice des activités) s'est présentée avant de rappeler que les activités avaient lieu le jeudi après-midi de 15h00 à 16h30, avec une récréation à 15h, et le vendredi de 16h00 à 16h30. De nombreuses activités variées sont proposées, encadrées par des intervenants et des bénévoles. Un appel est lancé aux parents bénévoles, qui pourraient venir assurer un temps d'aide aux devoirs le jeudi après-midi et/ou le vendredi entre 16h et 16h30.

A 16h30 les enfants se trouveront dans la cour ou dans la garderie pour les plus petits.

Merci de prévenir les adultes quand on vient chercher son enfant.

Les inscriptions se feront à chaque fin de période pour la période suivante par le biais du site de l'école (dans l'onglet « syndicat scolaire » ou sous format papier. En début d'année et jusqu'à la période 5 les PS se réveilleront à leur rythme avant de rejoindre les différents coins jeux dans la salle de motricité.

En cas de questions merci de vous adresser à Mme Gruchet.

III – Affaires scolaires

Mme Fabienne Martin présente le règlement de cantine (qui est le même que l'an passé) et le nouveau fonctionnement de la garderie (paiement à la demi-heure).

Le tableau mis en place l'an dernier pour une meilleure application du règlement (en particulier pour les plus grands) est poursuivi. Une charte va être distribuée à tous les enfants pour rappeler ces règles.

Si vous avez des questions, merci de vous adresser à la secrétaire de mairie de Le Tourneur ou à M. Deliquaire.

Deux services de restauration sont assurés le midi. Les menus sont affichés et seront mis dans les cahiers de correspondance pour les PS et les nouveaux arrivants. Des serviettes sont distribuées à chaque début de repas aux enfants et sont lavées chaque jour. En cas de retard pour venir chercher votre enfant le midi, merci de nous prévenir. Dans le cas contraire, l'enfant sera conduit à la cantine à partir de 12h05/10 et un repas lui sera servi et sera facturé à partir de 12h15.

Vous retrouverez la plupart de ces informations sur le site de l'école dans l'onglet « Syndicat Scolaire » : <http://letourneur.etab.ac-caen.fr/>

Un centre aéré accueille les enfants, avec un ramassage organisé le mercredi midi (s'inscrire auprès de la commune nouvelle de Souleuvre en Bocage).

IV – Associations

USEP : Union Sportive des Ecoles Primaires : Mme Rouxel se propose d'encadrer à nouveau ces activités pour les élèves du cycle 3 (avec le changement de cycles les élèves de CE2 ne seraient pas obligatoirement intégrés, elle est en attente de confirmation) si des parents bénévoles peuvent se joindre à elle, notamment pour le transport jusqu'aux lieux de rencontres. Un questionnaire va permettre de déterminer le nombre d'enfants intéressés et de parents disponibles. Les dates de rencontres vont être communiquées ultérieurement car elles ne sont pas connues à ce jour. Elle rappelle, que lorsqu'un enfant s'inscrit il s'engage à participer toute l'année et pas seulement en fonction des rencontres. Les licences sont prises en charge par l'APE.

Association de Parents d'Elèves :

Elle est composée d'un bureau élu et organise diverses actions pour financer les projets de l'école. L'équipe enseignante salue le dynamisme de l'association et tous les parents pour leur participation.

Mme Dary (la secrétaire) a présenté l'association et nous a informés d'une réunion qui aura lieu le **mardi 13 septembre à 20h à la mairie de Le Tourneur.**

A noter également le repas de l'école le samedi 19 novembre 2016 à la salle des fêtes de Le Tourneur.

Association des jonquilles :

Mme Lahouar (la secrétaire) présente l'association.

Mme Besnehard : Présidente/Mme James : Vice-Présidente/ Mme Laumonier : Trésorière

Manifestation : une kermesse est organisée au Moulin Pinel un dimanche au mois de mars.

Les parents qui ont des idées de stands ou qui souhaitent participer sont les bienvenus.

Le bénéfice est au profit du Noël des écoles.

X – Divers

La photo de classe aura lieu le lundi 26 septembre.

Un goûter de Noël aura lieu le vendredi 16 décembre.

Rappel : tous les enfants doivent être assurés pour pouvoir participer aux sorties scolaires.

Mme Rouxel rappelle que lors des sorties scolaires si des photos sont prises par les parents accompagnateurs, ceux-ci ne peuvent publier les photos sur les réseaux sociaux qu'avec l'accord écrit des parents des enfants concernés.

Des abonnements pour des livres ou journaux seront à votre disposition dans le hall de l'école ou circuleront dans les cartables, merci de nous remettre le formulaire et le paiement si vous êtes intéressés, l'école se chargera de les envoyer. Ceci vous permet de bénéficier de tarif préférentiel et permet parfois à l'école d'obtenir des abonnements ou des livres gratuits, qui viennent enrichir notre bibliothèque.

Vous pouvez consulter le site de l'école sur lequel vous trouverez différentes informations à l'adresse suivante **<http://letourneur.etab.ac-caen.fr/>** : Compte-rendu du conseil d'école/réunions/sorties scolaires/projets, des informations de l'APE et du syndicat scolaire...

Le point de l'éclairage du parking a été soulevé pour cet hiver. M.Deliquaire a confirmé que des travaux étaient prévus et qu'un lampadaire serait installé en fin d'année 2016 ou en début d'année 2017.

Merci
Cordialement
L'équipe enseignante